

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LIMOGES - 8701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/11/2024 - 7419 - 2012 B 00326 - 751 860 107 - 2B FINANCES

SAS 2B FINANCES

Société au capital de 25 000,00 euros

Siège Social : 13 Rue Berthie Albrecht - 87000 LIMOGES

751 860 107 RCS LIMOGES

**DÉPÔT DES COMPTES AU GREFFE
ETATS DE SYNTHÈSE AU 30/06/2024**

SAS 2B FINANCES

ETATS DE SYNTHÈSE AU 30/06/2024

Activités des sociétés holding



- Bilan & compte de résultat de l'exercice
- Annexes aux comptes annuels
- Rapport de gestion de l'exercice
- Extrait du P.V. de l'Assemblée Générale

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2B FINANCES</u>			Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE BERTHIE ALBRECHT Zone Industrielle Nord 87000 LIMOGES</u>																		
SIRET <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>7</td><td>5</td><td>1</td><td>8</td><td>6</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>6</td></tr></table>					7	5	1	8	6	0	1	0	7	0	0	0	2	6
7	5	1	8	6	0	1	0	7	0	0	0	2	6					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>																		
			Exercice N clos le <u>3</u> / <u>0</u> / <u>20</u> <u>6</u> / <u>2</u> / <u>0</u> <u>2</u> / <u>4</u>															
ACTIF																		
			Brut 1															
			Amortissements-Provisions 2															
			Net 3															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012														
		Autres *	014	016														
	Immobilisations corporelles *		028	030														
	Immobilisations financières * (1)		040	042	100 000													
	Total I (5)		044	048	100 000													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052														
		Marchandises *	060	062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	350 400													
		Autres * (3)	072	074	303 433													
	Valeurs mobilières de placement		080	082														
	Disponibilités		084	086	188 974													
	Charges constatées d'avance *		092	094	683													
	Total II		096	098	843 490													
	Total général (I + II)		110	112	943 490													
PASSIF																		
			Exercice N 1															
			NET															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		25 000													
	Écarts de réévaluation		124															
	Réserve légale		126		2 500													
	Réserves réglementées *		130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		345 862													
	Report à nouveau		134															
	Résultat de l'exercice		136		183 448													
	Subventions d'investissement		137															
	Provisions réglementées		140															
	Total I		142		556 810													
Provisions pour risques et charges			Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		3 398													
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	123 513	313 281													
	Comptes courants d'associés		173		70 000													
	Autres dettes		175															
	Produits constatés d'avance		174															
Total III		176		386 680														
Total général (I + II + III)		180		943 490														
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												
			300 000															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD


Copie certifiée conforme à l'original

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 2B FINANCES		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 13/01/2024		Néant <input type="checkbox"/>	
A – RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				200			213		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215			214	504 000	
		Services *			217			218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *								224	
	Subventions d'exploitations reçues								225	
	Autres produits								230	4
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	504 004	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234	
	Variation de stocks (marchandises) *								236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242	3 144
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244	5 901	
	Rémunérations du personnel *								250	244 921
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	123 219
	Dotations aux amortissements *								254	
			dont amortissement du fonds de commerces						255	
Dotations aux provisions								256		
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259			262			
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260						
		Total des charges d'exploitation (II)						264	377 185	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	126 819	
Produits financiers (III)		280	100 000	Charges financières (V)				294		
Produits exceptionnels (IV)								290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) / dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		317			316	18 880		
				318						
Impôt sur les bénéfices * (VII)								316	24 491	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	183 448	
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	183 448	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles								318	
	Provisions non déductibles *								322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)								324	24 491
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248		330	7 023
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249					251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU/TE (44. octies A)	987					342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991								
	ZFANG 44. quaterdecies	515	Investissements et souscriptions outre-mer	511						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. quidecies)	993						
	Créance due au report en arrière du déficit			346					350	100 000
	Déduction exceptionnelle (Art 39. decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39. decies A)	643						
	Déduction exceptionnelle (Art 39. decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39. decies C)	647						
Déduction exceptionnelle (Art 39. decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39. decies E)	641							
Déduction exceptionnelle (Art 39. decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39. decies G)	649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	114 962			354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356		
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	114 962			372		

SAGE Experts-comptables janvier 2024

Copie certifiée conforme à l'original 

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 943 489,58 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 183 448,06 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/09/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 100 000

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	100 000			100 000
TOTAL	100 000			100 000

3.2 - Etat des créances = 654 516

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	654 516	654 516	
TOTAL	654 516	654 516	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 3 356

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 356
Disponibilités	
TOTAL	3 356

3.4 - Charges constatées d'avance = 683

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 25 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	25000	1,00	25 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	25000	1,00	25 000

4.2 - Etat des dettes = 386 680

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	14 000	14 000		
Fournisseurs	3 398	3 398		
Dettes fiscales & sociales	313 281	313 281		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	56 000	56 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	386 680	386 680		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 4 873

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 398
Dettes fiscales & sociales	1 475
Autres dettes	
TOTAL	4 873

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 3 356

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	3 356
Fourn avoir a recevoir(4098000)	2 934
Etat produits a recevoir(4487000)	422
TOTAL	3 356

8.2 - Charges constatées d'avance = 683

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(4860000)	683
TOTAL	683

8.3 - Charges à payer = 4 873

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 398
Fourn factures non parvenues.(4081000)	3 398
Dettes fiscales et sociales :	1 475
Etat autres charges a payer(4486000)	1 475
TOTAL	4 873

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2024 12 mois	30/06/2023 12 mois	30/06/2022 12 mois	30/06/2021 12 mois	30/06/2020 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
b) Nombre d'actions émises	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	504 000	504 000	454 000	454 000	454 000
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	207 939	177 702	152 416	138 747	133 030
c) Impôt sur les bénéfices	24 491	16 426	10 831	7 294	13 673
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	183 448	161 276	141 585	131 453	119 357
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	183 448	161 276	141 585	131 453	119 357
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	7	6	6	5	5
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	7	6	6	5	5
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	2	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	244 921	286 537	280 255	274 268	259 255
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	123 219	131 666	121 328	131 935	123 387

Observations complémentaires

Néant.

2B FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros
Siège social : 13 Rue Berthie Albrecht - ZIN, 87000 LIMOGES
751 860 107 RCS LIMOGES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 183 448,06 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 183 448,06 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 529 309,81 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022 : 100 000,00 euros, soit 4,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2023 : 100 000,00 euros, soit 4,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2024 : 100 000,00 euros, soit 4,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président**



2B FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros
Siège social : 13 Rue Berthie Albrecht - ZIN, 87000 LIMOGES
751 860 107 RCS LIMOGES

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 SEPTEMBRE 2024

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2024, la Société a réalisé un chiffre d'affaires identique à celui de l'année précédente.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2024, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2024 sont les suivants :

Nous prévoyons un maintien de nos résultats.

PD

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détient 100 % du capital social de la SARL SIMAC SERVICES.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 504 000,00 euros contre 504 000,00 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4,00 euros contre 827,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 144,00 euros contre 4 126,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 901,00 euros contre 4 796,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 244 921,00 euros contre 286 537,00 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 123 219,00 euros contre 131 666,00 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2,00 personnes contre 2,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 377 185,00 euros contre 427 125,00 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 126 819,00 euros contre 77 702,00 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 100 000,00 euros (100 000,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 226 819,00 euros contre 177 702,00 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -18 880,00 euros.

P B

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 24 491,00 euros contre 16 426,00 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 183 448,06 euros contre un bénéfice de 161 276,14 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 943 490,00 euros contre 796 953,00 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 183 448,06 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	183 448,06 euros
------------------------	------------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 529 309,81 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 556 809,81 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022 : 100 000,00 euros, soit 4,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2023 : 100 000,00 euros, soit 4,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2024 : 100 000,00 euros, soit 4,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

PB

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

Mandat des Commissaires aux Comptes

Les mandats de Monsieur Julien CARREAU, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Marc UBLET, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, nous vous proposons de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à LIMOGES,
Le 09 septembre 2024.

Patrick BILLAT
Président





BNE AUDIT

JULIEN CARREAU

Commissaire Aux Comptes

Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Limoges

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2024**

2B FINANCES
S.A.S. au capital de 25 000 €uros
13, Rue Berthie Albrecht
Zone Industrielle Nord
87 280 LIMOGES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2024**

Madame, Monsieur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce.

II – CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis des conventions suivantes déjà approuvées par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de prestation de management: La S.A.R.L. SIMAC SERVICES dont Monsieur BILLAT est gérant a versé à la société S.A.S. 2B FINANCES la somme de 504 000 Euros H.T. au titre d'opérations administratives effectuées pour le compte de la société au cours de l'exercice écoulé.

- Convention de trésorerie: La S.A.R.L. SIMAC SERVICES dont Monsieur BILLAT est titulaire d'un compte courant dans les comptes de la S.A.S. 2B FINANCES pour la somme de 300 000 Euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2024. Ces avances n'ont pas été productives d'intérêts.

- Mise à disposition gratuite de locaux : La S.C.I. MACSI dans laquelle Monsieur Patrick BILLAT est gérant a mis à disposition gratuitement les locaux situés sis 13, Rue Berthie Albrecht – ZIN – 87 000 LIMOGES.

- Convention de compte courant: Madame BECHET, associée dispose d'un compte courant ouvert dans les comptes de la S.A.S. 2B FINANCES porté au passif de la société pour un montant de 14 000 € au 30 juin 2024.

- Convention de compte courant: Madame BILLAT, associée dispose d'un compte courant ouvert dans les comptes de la S.A.S. 2B FINANCES porté au passif de la société pour un montant de 56 000 € au 30 juin 2024.

Fait à Le Dorat le 20 Août 2024



Julien CARREAU
Commissaire aux comptes



BNE AUDIT

JULIEN CARREAU
Commissaire Aux Comptes
Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Limoges

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2024**

2B FINANCES
S.A.S. au capital de 25 000 €uros
13, Rue Berthie Albrecht
Zone Industrielle Nord
87 280 LIMOGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.S. 2B FINANCES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la présidence sur les base des éléments disponibles à cette date.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire au comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimerons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les

Julien CARREAU Commissaire aux comptes 9 Bis Place de la Collégiale 87 210 LE DORAT

comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidence et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidence.

VI – RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Julien CARREAU Commissaire aux comptes 9 Bis Place de la Collégiale 87 210 LE DORAT

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Le Dorat, le 20 Août 2024



Julien CARREAU
Commissaire aux comptes

Bilan et Compte de résultat simplifié

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Nct	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	100 000		100 000	10,00	100 000	12,56
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	100 000		100 000	10,00	100 000	12,56
Matières premières, approv.. en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	350 400		350 400	27,14	360 000	40,11
Clients et comptes rattachés	303 433		303 433	22,10	200 466	25,13
Autres créances						
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	188 974		188 974	23,03	135 829	17,04
Caisse						
Charges constatées d'avance	683		683	0,07	658	0,08
ACTIF CIRCULANT	843 490		843 490	90,40	696 953	87,45
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	943 490		943 490	100,00	796 953	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
		%		%
Capital social ou individuel (dont verse : 25 000)	25 000	2,66	25 000	3,14
Ecart de réévaluation				
Réservo légale	2 500	0,26	2 500	0,31
Réserves réglementées				
Autres réserves	315 862	33,58	284 586	35,71
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	183 448	19,44	161 276	20,24
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	556 810	58,92	473 362	59,40
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 398	0,36	2 797	0,35
Autres dettes	383 281	40,62	320 794	40,25
Produits constatés d'avance				
DETTES	386 680	40,90	323 591	40,60
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	943 490	100,00	796 953	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises									
Production vendue biens		504 000	100,00	504 000	100,00				0,00
Production vendue services									
Chiffres d'Affaires Nets		504 000	100,00	504 000	100,00				0,00
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation reçues									
Autres produits		4	0,20	827	0,16	823	-99,51		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		504 004	100,00	504 827	100,16	-823	-0,16		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes		3 144	0,52	4 126	0,82	982	21,29		
Impôts, taxes et versements assimilés		5 901	1,17	4 790	0,95	1 105	23,24		
Rémunérations du personnel		244 921	48,50	286 537	56,85	41 616	-14,51		
Charges sociales		123 219	24,50	131 688	26,10	8 467	-6,41		
Dotations aux amortissements									
Dotations aux provisions									
Autres charges		0	0,00						
Total des charges d'exploitation		377 185	74,84	427 125	84,78	-49 940	-11,38		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		126 819	25,16	77 702	15,42	49 117	63,21		
Produits financiers		100 000	19,84	100 000	19,84				0,00
Produits exceptionnels									
Charges financières									
Charges exceptionnelles		18 880	3,75			18 880	14,5		
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		207 939	41,26	177 702	35,26	30 237	17,00		
Participation des salariés									
Impôts sur les bénéfices		24 491	4,86	16 426	3,28	8 065	49,10		
Total des Produits		604 004	119,84	604 827	120,04	-823	-0,13		
Total des Charges		420 556	83,44	443 551	88,01	-22 995	-5,17		
RÉSULTAT NET		183 448	36,30	161 276	32,00	22 172	13,75		
Bénéfice									
Dont Crédit-bail mobilier									
Dont Crédit-bail immobilier									

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2024 a une durée de 12 mois
L'exercice précédent clos le 30/06/2023 avait une durée de 12 mois

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 943 489,58 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 183 448,06 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/09/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 100 000 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	100 000			100 000
TOTAL	100 000			100 000

3.2 - Etat des créances = 654 516 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	654 516	654 516	
TOTAL	654 516	654 516	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 3 356 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 356
Disponibilités	
TOTAL	3 356

3.4 - Charges constatées d'avance = 683 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 25 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	25000	1,00	25 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	25000	1,00	25 000

4.2 - Etat des dettes = 386 680 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	14 000	14 000		
Fournisseurs	3 398	3 398		
Dettes fiscales & sociales	313 281	313 281		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	56 000	56 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	386 680	386 680		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 4 873 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 398
Dettes fiscales & sociales	1 475
Autres dettes	
TOTAL	4 873

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 3 356 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	3 356
Fourn avoir a recevoir(4098000)	2 934
Etat produits a recevoir(4487000)	422
TOTAL	3 356

8.2 - Charges constatées d'avance = 683 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(4860000)	683
TOTAL	683

8.3 - Charges à payer = 4 873 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 398
Fourn factures non parvenues.(4081000)	3 398
Dettes fiscales et sociales :	1 475
Etat autres charges a payer(4486000)	1 475
TOTAL	4 873

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2024 12 mois	30/06/2023 12 mois	30/06/2022 12 mois	30/06/2021 12 mois	30/06/2020 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
b) Nombre d'actions émises	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	504 000	504 000	454 000	454 000	454 000
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	207 939	177 702	152 416	138 747	133 030
c) Impôt sur les bénéfices	24 491	16 428	10 831	7 294	13 873
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	183 448	161 276	141 585	131 453	119 357
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	183 448	161 276	141 585	131 453	119 357
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	7	6	6	5	5
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	7	6	6	5	5
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	2	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	244 921	286 537	280 255	274 268	259 255
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	123 219	131 668	121 328	131 935	123 387

Observations complémentaires

Néant.